Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire

L'enfant a-t-il moins de 3 mois et de la **fièvre*** OU plus de 3 mois et de la fièvre qui ne diminue pas une heure après la prise d'acétaminophène (ex. Tylenol, Tempra) ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il des **symptômes qui pourraient suggérer une maladie sévère** (ex. : fièvre* avec atteinte de l'état général, léthargie, irritabilité, pleurs persistants, difficulté à respirer, signes de déshydratation) ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'**état de santé de l'enfant** l'empêche-t-il de suivre les activités du groupe, ou empêche-t-il l'éducatrice de s'occuper adéquatement des autres enfants ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il eu au moins **2 vomissements** dans les dernières 24 heures ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il eu des **diarrhées** trop abondantes pour être contenues dans la couche OU contenant du sang OU accompagnées de fièvre* OU l'enfant est-il incontinent (incapable de se rendre à la salle de bain) ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il des **lésions cutanées avec écoulement purulent** (pus) qui ne peuvent pas être couvertes par un pansement imperméable (mis à part l'écoulement d'un oeil lié à une conjonctivite) ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il une **éruption cutanée accompagnée de fièvre*** ou d'une atteinte de son état général ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

L'enfant a-t-il **obtenu un diagnostic** médical accompagné d'une indication d'être exclu temporairement du milieu ?

- Oui → **Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.**
- Non ↓

Il n'est pas nécessaire d'exclure l'enfant. Surveillez son état de santé et consultez au besoin.

Exclure l'enfant du milieu. Il doit rester à la maison.

Le retour sera permis lorsque **toutes** les conditions suivantes s'appliqueront :

- Absence de fièvre*, ou fièvre bien maîtrisée avec un antipyrétique (ex. Tylenol, Tempra, Advil, Motrin).
- L'état général de l'enfant lui permet de suivre les activités du groupe et ne requiert plus ou peu de soins additionnels (l'éducatrice peut fournir les soins sans compromettre le bien-être des autres enfants).
- Aucun vomissement depuis 24 heures.
- Si épisode de diarrhée : Les selles peuvent être contenues dans la couche ou l'enfant est capable de se rendre à la salle de bain. Absence de sang dans les selles.
- Si présence de lésions cutanées avec écoulement purulent : Absence d'écoulement, lésions croûtées ou possibilité de les couvrir avec un pansement imperméable.
- Si exclu suite à un diagnostic ou une consultation médicale : Accord du médecin pour le retour dans le milieu.
- Les autres critères de retour spécifiques au diagnostic sont atteints, s'il y a lieu.

* L'enfant de 3 mois et plus a de la fièvre si sa température est égale ou supérieure à 38,5 °C (rectum ou oreille), 38,0 °C (bouche) ou 37,5 °C (aisselle). L'enfant de moins de 3 mois a de la fièvre si sa température est égale ou supérieure à 38,0 °C (rectum). La température par le rectum est recommandée chez les enfants de 5 ans et moins.

En aucun temps cet outil ne doit remplacer une consultation médicale

*Une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal. / **13 juillet 2023***

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Québec